

Cité de l'architecture & du patrimoine  
Archives d'architecture contemporaine  
3 boulevard Ney, 75018 Paris  
Tél + 33 (0) 1 45 85 12 00  
centredarchives@citedelarchitecture.fr

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Tarifs approuvés en conseil d'administration le 3 juillet 2018

Le Centre d'archives d'architecture contemporaine facture des **frais techniques** ainsi que des **frais de gestion**, payés lors de la commande.

### Frais techniques

6,67 € HT / image\*  
5,83 € HT / image (tarif étudiant)

Ils correspondent à la fabrication et à la fourniture d'un fichier numérique issu de la reproduction d'un document.

### Frais de gestion

39,17 € HT / image\*

Ils sont facturés en sus des frais techniques en cas de diffusion – commerciale ou non – d'images fournies (publication, exposition, site Internet, audiovisuel, etc.). Un exemplaire de la publication doit être adressé au Centre d'archives de la Cité de l'architecture & du patrimoine dès sa parution. Pour les documents audiovisuels (film, documentaire, site Internet, cédérom...) ou les expositions, la liste définitive des références des reproductions utilisées doit être jointe à titre de justificatif.

### Droits d'auteur

Indépendamment des frais techniques et de gestion perçus par la Cité de l'architecture & du patrimoine, les **droits d'auteur** sont perçus par l'auteur, ses ayants droit ou une société de droits d'auteurs.

Ils concernent les créateurs (architectes, photographes, artistes) dont l'œuvre n'est pas encore tombée dans le domaine public (soit 70 ans après leur décès). Les utilisateurs s'engagent à prendre contact avec les auteurs ou leurs ayants droit. La publication ou la présentation d'un document provenant de la Cité de l'architecture & du patrimoine est soumise à l'autorisation préalable des ayants droit.

En cas de publication dans une revue, un ouvrage ou tout autre support de diffusion, l'utilisateur s'engage à faire figurer les **mentions obligatoires** fournies par le Centre d'archives d'architecture contemporaine.

\* Une **remise de 15%** est appliquée sur les frais techniques et les frais de gestion pour les organismes dépendant des ministères de l'Équipement ou de la Culture, les publications, expositions et événements à caractère scientifique et/ou pédagogique, et sur les frais de gestion pour les étudiants.

## Protocole de vente

### Etape 1

Chaque nouveau demandeur remplit la **fiche signalétique client** comportant toutes les informations légales permettant d'identifier juridiquement le contractant (nom, raison sociale, adresse, forme juridique, capital, siège social, SIRET, immatriculation au RCS, etc.).

Le demandeur renseigne les **informations sur le projet** dans le formulaire ci-dessous (nature du projet, utilisation envisagée des fichiers numériques, média(s)/support(s) utilisé(s) et lieu d'exposition ou de diffusion, etc.).

### Etape 2

Le Centre d'archives d'architecture contemporaine adresse au demandeur un **devis** précisant les conditions de règlement.

### Etape 3

Les travaux sont engagés à **réception du bon de commande ou du devis signé** assorti de la mention « Bon pour accord » et, le cas échéant, du cachet de l'institution.

Le délai de la commande peut prendre plusieurs jours ouvrables (traitement administratif, numérisation des documents).

### Etape 4

Pour les commandes françaises, **les travaux sont envoyés en même temps que la facture**. Le règlement doit être effectué après réception de la facture suivant les informations indiquées sur celle-ci.

Pour les commandes venant de l'étranger, **le paiement est préalable à l'envoi des fichiers numériques**.